

PEINTURE DE TRACAGE

TR A25+RAL

TRACEUR DE CHANTIER
SIGNALISATION D'IMPLANTATION AU SOL
USAGE PROFESSIONNEL

A25+RAL est une dispersion de résine acrylique, souple, à séchage rapide présentant une bonne résistance au trafic, une excellente résistance à l'abrasion.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique : LIQUIDE FLUIDE

Masse volumique : 1010 A 1050G/L SUIVANT LES TEINTES

Réaction chimique : NEUTRE

Gaz propulseur : PROPULSEUR HYDROCARBONE CO-SOLVANT DE LA PEINTURE

Référence + RAL	TEINTE
A259010	Blanc
A251026	Jaune fluo
A251003	Jaune sécurité
A259004	Noir sécurité
A252007	Orange fluo
A25RFLU	Rouge fluo
A253020	Rouge trafic



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

• **Peinture spéciale pour tracages sur les sols à séchage rapide**, pour marquage au sol, délimitations, bornages, signalisations sur chaussées, terrains, etc... Application sur sol extérieur et intérieur.

• Convient également pour les implantations, pré-tracages par exemple : signalétique de chantier, balisage ou repère au sol.

• Utilisable sur tous supports sains non poussiéreux, sols en ciment, asphalte, herbe par les services techniques ou de voirie, de l'équipement, des travaux publics, des municipalités, géomètres, installateurs, constructeurs de bâtiments, pavillonneurs, techniciens des services des eaux, du gaz, de l'électricité du téléphone, service équipement des usines, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ♦ Bien agiter l'aérosol avant utilisation jusqu'au décollement de la bille.
- ♦ Utilisation tête en bas uniquement.
- ♦ Tourner le capot vers la position O (ouverture).
- ♦ Presser légèrement sur les parties striées du capot avec un ou deux doigts et pulvériser à 20/25cm de la surface. (Procéder par de brèves pulvérisations, agiter de temps à autre l'aérosol en cours d'application).
- ♦ Attendre 10 à 20 mn selon température ambiante avant de rendre la surface au trafic.
- ♦ Après utilisation purger l'aérosol tête en haut, ceci afin d'éviter l'obstruction de la valve.

NOTA : peinture sol à caractère fluorescent : le caractère fluorescent est accentué lorsque la peinture est appliquée sur un support blanc.

RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 +

P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne

pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Contient 51,3 % de COV.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Stocker et travailler dans un local frais et très ventilé pour éviter tout risque d'inhalation prolongée.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.